

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTRE DELEGUE AUPRES
DU PREMIER MINISTRE, CHARGE
DU PLAN

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

SERVICES GENERAUX


DECRET N° 78/078 DU 9 FEVRIER 1978 /MDCP/CNSEE/SG-DA
portant promotion au titre de l'année 1974
de Monsieur EBONGA Guy Xavier, Ingénieur Stati-
ticien de 2° échelon


V I S A S :

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977
VU la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires

VU le décret n° 63-410 du 12 décembre 1963 portant statut com-
mun des cadres du personnel technique des services de la Statistique

VU l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires,

VU le décret n° 62-130/MP du 9 Juin 1962 fixant le régime de
munération des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo

VU le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres par la loi 15-62 du 3 Février 1962 susvisé.

VU le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et rempl-
çant le décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indi-
viduels des fonctionnaires

VU le décret n° 65-170 du 25 Juin 1965 réglementant l'avancem-
ent des fonctionnaires de la République Populaire du Congo

VU l'acte 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 structurant le Comité
Militaire du Parti, et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

VU le décret n° 77-165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres

VU le décret n° 78/078 /MDCP/CNSEE/SG-DA du 9/2/1978
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1974 de Monsi-
eur EBONGA Guy Xavier.

DECRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur EBONGA Guy Xavier, Ingénieur Statisticien de 2° échelon
indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des services techniques
(Statistique) en service à l'Office Congolais d'Informatique (OCI) à Brazza-
ville est promu au 3° échelon indice 1010, pour compter du 23.03.74 ACC = né





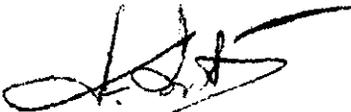
.../.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 FÉVRIER 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan

Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, Chargé du Plan


F. BITA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances

H. LOPES.

COPIATIONS :

- ORFC..... 1
- BOSSIER DGT..... 2
- F..... 3
- F..... 2
- MINI PLAN.....2
- ISIEE.....2
- FI.....1
- BOSSIER CNSEE.....2
- PIERRESSE.....2
- CM/BC.....1/18

Prof

Le Ministre de la Justice et du Travail

A. MOUSSOU...